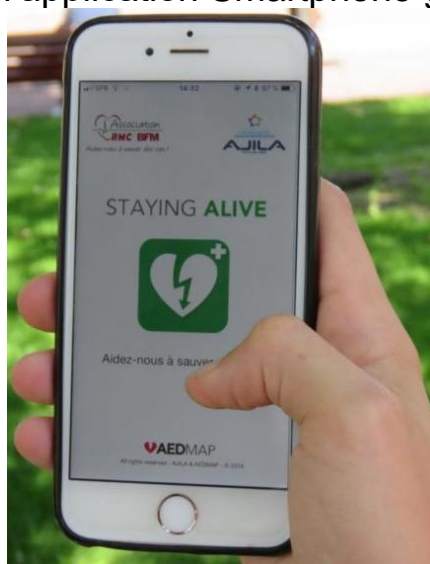


En France, 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque. Or, le temps est un facteur décisif qui détermine les chances de survie. En effet après 4 minutes on estime que, pour chaque minute écoulée, le taux de survie diminue de 10 %. Il est donc essentiel que les témoins d'un arrêt cardiaque puissent appeler les secours et commencer la réanimation.

C'est dans ce contexte que le dispositif « Le Bon Samaritain » (service communautaire national d'alerte à distance) s'est créé.

Il s'agit d'un réseau de secouristes volontaires, gracieusement mis à disposition du grand public et des professionnels de l'urgence (Pompiers et SAMU) via l'application Smartphone gratuite « STAYING ALIVE ».



L'application permet d'alerter et d'engager une communauté de bénévoles, avant l'arrivée des secours, pour gagner de précieuses minutes et ainsi sauver des vies en géo localisant et prévenant les secouristes bénévoles disponibles.

Ainsi « Le bon samaritain » qui se trouve à proximité -repéré grâce à l'application- pourra intervenir et l'application lui indiquera la position d'un défibrillateur automatique externe.

Le préfet de l'Ardèche, Thierry DEVIMEUX, la présidente du CASDIS07, Sandrine CHAREYRE et le responsable national du développement des Bons Samaritains, Laurent ISTRIA ont signé, ce vendredi 12 mars 2021, la convention de mise à disposition de l'application « Le Bon Samaritain ». L'application compte d'ores et déjà 406 bons samaritains dans le département.

Tous les citoyens peuvent jouer un rôle en téléchargeant l'application « STAYING ALIVE » :

☞ Si un bon samaritain est titulaire d'un diplôme de secouriste, il pourra aller directement sur les lieux pour prodiguer à la personne les premiers secours.

☞ Si le bénévole n'a pas de notion de secourisme, il pourra aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.